

RAPPORTS DES

DIXIEME SESSION DE LA
SOUS COMMISSION DE COORDINATION
DES QUESTIONS FORESTIERES
MEDITERRANEENNES
"Silva Mediterranea"

ET

TROISIEME SESSION DU COMITE
DE COORDINATION DE LA
RECHERCHE FORESTIERE
MEDITERRANEENNE

Tenues à Rome, Italie
3-9 Mai 1968



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORTS

de la

Dixième Session

de la

SOUS-COMMISSION DE COORDINATION
DES QUESTIONS FORESTIERES MEDITERRANEENNES

“Silva Mediterranea”

et de la

Troisième Session

du

COMITE DE COORDINATION DE LA
RECHERCHE FORESTIERE MEDITERRANEENNE

Tenues à Rome, Italie 3-9 Mai 1968

Dixième Session

R A P P O R T

I. INTRODUCTION

1. La Sous-commission de coordination des questions forestières méditerranéennes ('Silva Mediterranea') a tenu sa dixième session à Rome, du 6 au 9 mai 1968.

Y participaient des délégués des pays suivants : Algérie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie et Yougoslavie, ainsi que des observateurs de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) et du Royaume-Uni et un représentant des Nations Unies. La liste complète des participants figure à 1' Annexe 1.

2. La réunion était présidée par M. P. Margaropoulos (Grèce), Président de la Sous-Commission. M. N.A. Osara, Directeur de la Division des Forêts et industries forestières, représentait le Directeur général de la FAO. M. H.J. Reichardt remplissait les fonctions de secrétaire.

3. A la séance d'ouverture, M. N.A. Osara, Directeur de la Division des forêts et industries forestières, parlant au nom de la FAO, a souhaité la bienvenue aux délégués et a remercié le Gouvernement italien dont le concours a été précieux tant par l'aide qu'il a apporté à la préparation de la réunion que par l'organisation de voyages d'étude du plus haut intérêt. Il a évoqué la longue et noble tradition de la Sous-Commission, dont les activités sont consacrées à une région où les forestiers mènent un combat d'avant-garde. Presqu'un demi-siècle s'est écoulé depuis la création de la Ligue forestière méditerranéenne 'Silva Mediterranea'. Depuis lors, la foresterie doit faire face à des tâches toujours croissantes, dont le caractère s'est modifié à divers égards; les moyens d'action dont elle dispose se sont beaucoup développés. La continuité de 'Silva Mediterranea' et le succès de ses travaux sont un exemple éclatant de ce que peut être la coopération internationale. Les grands sujets inscrits à l'ordre du jour de sa dixième session - la foresterie dans l'utilisation des terres, le pâturage en forêt, la lutte contre les incendies de forêt, les plantations et l'aide multilatérale - sont autant de témoignages éloquents de l'ampleur et de la complexité de la tâche qu'a accomplie la 'Silva Mediterranea' depuis sa création. La présence de participants si nombreux et si distingués à cette session garantit l'autorité des opinions exprimées et permet de prévoir des débats féconds qui seront très utiles tant aux Etats membres qu'à la FAO.

4. M. P. Margaropoulos, Président de la Sous-Commission, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, a rappelle le rôle important qu'a joué dans les activités de la Sous-Commission son Président sortant, M. J. de Vaissière (France). Au nom de tous les délégués, il a remercié M. de Vaissière des services inestimables qu'il a rendus à la Sous-Commission et du dynamisme qu'il a consacré à ses objectifs, et lui a souhaité les plus grands succès dans ses activités futures. Le Président a également remercié de ses services M. J. Prats Llauro, précédent Secrétaire de la Sous-Commission; et a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire. Enfin - et ce n'est pas là la moindre dette de reconnaissance de la Sous-Commission - il a remercié le Gouvernement italien et la FAO de

ce qui a été fait pour organiser la session et, en particulier, les voyages d'étude.

Les activités de la Sous-Commission ont peu à peu changé d'aspect, une place plus large qu'autrefois étant maintenant accordée à la production de bois, et, du même coup, aux facteurs qui influent sur la foresterie. Cependant, les anciens problèmes (pâturage, rôle de la foresterie dans l'utilisation des terres, foresterie de protection) n'ont pas perdu leur importance, encore que, là aussi, on note certains aspects nouveaux. L'essor du tourisme et des loisirs a eu des répercussions profondes sur la foresterie méditerranéenne, et la plantation d'essence à croissance rapide suscite un intérêt beaucoup plus vif que par le passé. La Sous-Commission, tout en restant dans la tradition de 'Silva Mediterranea', continue à juste titre de bénéficier du soutien des Etats membres ainsi que de la FAO (au titre du Programme ordinaire et des programmes extérieurs); ce soutien est indispensable pour assurer une efficacité maximum à la coopération internationale dans le domaine de la foresterie méditerranéenne. On peut donc envisager avec optimisme les activités futures de la Sous-commission, qui devraient continuer à suivre les orientations définies ci-dessus et traduire une interprétation dynamique de son mandat original.

5. Au nom du Gouvernement italien, M. Pizzigallo, Directeur général pour l'économie montagnarde et les forêts, a souhaité la bienvenue en Italie aux délégués et a souligné l'importance des travaux de la Sous-Commission. Il a également souhaité à la Sous-Commission une session intéressante et fructueuse, et a exprimé l'espoir que les voyages d'étude organisés par les autorités italiennes à l'occasion de cette session, contribuent d'une manière significative aux travaux et aux conclusions des séances de travail. Il a aussi exprimé le voeu que les voyages d'étude et les réceptions organisées en l'honneur des délégués renforcent encore davantage les relations amicales qui existent entre les forestiers italiens et leurs collègues d'autres pays méditerranéens, pour le profit d'un développement fructueux de la foresterie méditerranéenne, auquel se consacre la Sous-Commission.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour provisoire (Annexe 2) a été adopté. Sans contester l'approbation de l'ordre du jour, un délégué a fait remarquer que les questions techniques y ont le pas sur les questions de politique et a suggéré qu'il y aurait lieu de clarifier plus précisément la nature des activités de la Sous-Commission.

7. On trouvera à l'Annexe 3 la liste des documents présentés aux délégués.

III. ELECTION DU RAPPORTEUR

8. Conformément aux dispositions de l'Article II-5 de son Règlement intérieur, la Sous-Commission a élu à l'unanimité M. A. Froncillo (Italie) rapporteur.

IV. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES

9. La Commission a examiné les activités de ses organes subsidiaires sur la base du rapport de la troisième session du Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne (qui figure en Annexe 4) et d'une note du Secrétariat (Document FO:SCM-68/3) intitulée "Activités des organes subsidiaires".

10. Compte tenu des activités relevant des Conférences mondiales sur l'eucalyptus et du Comité de la coordination de la recherche forestière méditerranéenne, la Sous-Commission décide de dissoudre son Groupe d'études des eucalyptus, non sans avoir chaleureusement remercié les Présidents de ce Groupe d'étude, et en particulier M. A.Méto (France), de leur

précieuse contribution aux activités du Groupe. Elle a souligné qu'il pourrait s'avérer souhaitable à l'avenir d'établir des groupes de travail ad hoc pour résoudre des problèmes déterminés touchant l'eucalyptus dans la région méditerranéenne, autres que ceux dont s'occupe déjà le Comité de la coordination de la recherche méditerranéenne, d'autant plus qu'elle devra continuer à consacrer beaucoup d'attention à cette essence en raison de l'importance des plantations d'eucalyptus dans la région.

11. Comme les problèmes du chêne-liège ne présentent un intérêt majeur que pour un petit nombre de pays, la Sous-Commission décide de supprimer son Groupe de travail du liège, tout en estimant souhaitable que soient définis les moyens les plus appropriés et les plus efficaces d'organiser les échanges de vues entre les principaux pays producteurs de liège. En conséquence, elle recommande que le Directeur général de la FAO après avoir identifié les pays producteurs de liège qui souhaiteraient participer à des échanges de vues à l'échelon international sur des questions intéressant le chêne-liège, suggère, en accord avec ces pays, les moyens d'organiser ces échanges de vues. Une fois ce point acquis, il conviendra de solliciter la participation des principaux pays consommateurs de liège. Les frais qu'occasionneront ces rencontres internationales seront à la charge des gouvernements intéressés.

12. La Sous-Commission prend note du rapport de la troisième session du Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne. Ayant examiné ce rapport la Sous-Commission formule les observations suivantes:

Comme c'est en examinant les rapports finals de ses organes subsidiaires qu'elle a l'occasion non seulement de passer en revue les réalisations desdits organes, mais aussi d'envisager les nouveaux projets dont ils pourraient être chargés et, d'une façon générale, d'orienter leurs activités, la Sous-Commission émet le vœu que ces rapports soient mis à la disposition des délégués avant la réunion, chaque fois que cela sera possible, pour faciliter un examen exhaustif et détaillé avant d'être soumis pour discussion à la Sous-Commission, ce que n'a pas permis la procédure utilisée pour la présente session.

La Sous-Commission tient à féliciter surtout les coordonnateurs des projets opérationnels des progrès réalisés; elle estime qu'il convient de chercher à coordonner étroitement les activités au titre du Projet No. 8 avec les autres travaux internationaux intéressant les graines forestières. En particulier elle a pris note des résultats favorables obtenus par l'étude sur la rentabilité de l'emploi des brise-vent en France, en Tunisie, en Israël (projet No. 3). Les brise-vent ont permis d'augmenter la production d'agrumes en Tunisie de 40% et d'arachides en Israël de 42%. La Sous-Commission note que la participation d'Israël au projet 5 bis se limite à des expériences portant sur l'adaptation de nouveaux clones de peuplier plus résistants à la sécheresse et aux insectes.

En ce qui concerne les projets nouveaux, la Sous-Commission donne son accord de principe aux propositions émises par le Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne, sans préjuger la participation effective des Etats membres à l'égard de l'un ou l'autre de ces projets.

La Sous-commission a également convenu de l'opportunité d'étudier la question de la création d'un fonds commun pour la recherche, et a décidé de l'inscrire à l'ordre du Jour de sa prochaine session.

V. ACTIVITES DES ORGANES DONT RELEVE LA SOUS-COMMISSION

13. La Sous-Commission prend note avec intérêt des principales conclusions formulées par les commissions des forêts pour l'Afrique, l'Europe et le Proche-Orient à l'issue de leurs dernières sessions et qui sont résumées dans la note du Secrétariat intitulée "Activités des organes dont relève la Sous-Commission" (Document FO:SCM-68/2).

Convaincue que des dialogues avec les trois commissions forestières régionales seraient fructueux pour toutes les parties, la Sous-Commission émet le vœu, que dans les débats sur les autres points de l'ordre du jour, et en particulier sur le programme de travail on se préoccupe à la fois de tenir compte des principales conclusions énoncées par les organes dont relève la Sous-Commission et de faire part aux trois commissions forestières régionales de tout problème d'ordre politique propre aux pays méditerranéens, ainsi que de formuler à l'adresse desdites commissions des recommandations précises touchant les études à effectuer sur toute question d'importance majeure pour la foresterie méditerranéenne.

14. La Commission déplore qu'il n'y a pas eu de réunion de son Comité exécutif depuis plusieurs années et qu'aucune ne soit prévue dans le Programme de travail et budget de la FAO pour les années 1968-69. Comme il est très important que le Comité exécutif en se réunissant régulièrement entre les sessions de la Sous-Commission joue un rôle efficace dans la planification des activités de celle-ci, elle invite le Secrétariat à étudier les possibilités de convoquer des réunions du Comité exécutif d'ici la fin de 1969, selon les besoins, et recommande au Directeur général de la FAO d'inscrire des réunions périodiques du Comité exécutif dans les programmes de travail et budget ultérieurs de l'Organisation.

VI. TENDANCES DE LA FORESTERIE ET DE L'UTILISATION DES TERRES DANS LA REGION MEDITERRANEENNE

15. La Sous-Commission, ayant examiné la note du Secrétariat sur la question (document FO:SCM-68/8), reconnaît que dans la région méditerranéenne les principaux problèmes de la foresterie ont trait: a) à l'incidence de la mécanisation sur les opérations forestières, b) au manque de données précises concernant l'influence de l'utilisation des forêts sur le bilan hydrique, c) aux difficultés de financement des travaux de boisement, et d) aux effets du tourisme sur l'aménagement et la protection des forêts.

16. Les délégués ont reconnu qu'en matière d'utilisation des terres, ce sont surtout les terrains forestiers qui sont exploités pour le tourisme et les loisirs de plein air. Or, le coût des services d'intérêt social assurés par la forêt est le plus souvent imputé sur la production de bois, de sorte que le prodigieux essor des loisirs, loin d'assurer à la foresterie une source supplémentaire de revenu, tend à rendre plus coûteuse encore la production de bois. Il faut déterminer dans quelle mesure cette dernière peut être coordonnée avec l'utilisation de la forêt pour les loisirs, et dans quelle mesure le coût de l'aménagement doit être réparti entre ces fonctions. Les budgets forestiers devraient prévoir des crédits destinés explicitement à l'aménagement en vue des loisirs. Il faudrait élaborer des procédures permettant d'évaluer le prix du service touristique assuré par la forêt et d'investir au bénéfice de la foresterie une partie des bénéfices financiers issus du tourisme, afin de compenser les pertes subies par le secteur forestier du fait des services qu'il est appelé à fournir en matière de loisirs. On a estimé que les difficultés rencontrées actuellement dans la région, lorsqu'il s'agit de financer les travaux de boisement, pourraient s'en trouver allégées.

17. Les délégués ont reconnu, d'autre part, que des données précises font défaut quant à la façon dont les pratiques établies de longue date dans la région méditerranéenne en matière de foresterie de protection influencent le bilan hydrique. Il faudrait une étude plus poussée comparant l'efficacité des arbres et des autres moyens (végétation ou constructions telles que les barrages) d'assurer un approvisionnement en eau optimal, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. Plus particulièrement, la consommation d'eau des pouplements forestiers en milieu aride doit être déterminée de façon plus précise et il faut en

comparer le coût avec les bénéfices financiers résultants de la protection forestière.

18. La Sous-Commission recommande que la discussion sur les problèmes de l'utilisation des terres dans la région soit abordée différemment à sa prochaine session. Le questionnaire préparé pour servir de base aux rapports nationaux sur la question présentés aux huitième et neuvième sessions de la Sous-Commission, bien que son utilité ait été confirmée à la neuvième session, ne semble plus correspondre aux besoins de la Sous-Commission pour ses sessions ultérieures. La Sous-Commission décide donc que l'ordre du jour de sa prochaine session devra prévoir une journée, ou une demi-journée, de discussions consacrées aux problèmes de l'utilisation des terres dans la région, et menées à la façon d'un séminaire, sur la base de rapports écrits des Etats membres, traitant de problèmes particuliers proposés par le Comité exécutif de la Sous-Commission, en accord avec les pays intéressés. Cette méthode, estime-t-on, permettra de mieux comprendre le rôle que peut jouer la foresterie dans l'utilisation rationnelle des terres et le potentiel qu'elle représente en vue d'une rentabilité sociale et économique maximum.

19. La Sous-Commission, notant que des préparatifs sont en cours pour un séminaire sur la planification des zones rurales, organisé conjointement par la Commission européenne d'agriculture et la Commission européenne des forêts, prie le Secrétariat de la tenir au courant et de veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte des problèmes méditerranéens au cours de ce séminaire.

20. La Sous-Commission note également que l'ECA prépare actuellement une étude sur la situation économique et sociale des populations rurales dans les régions montagneuses arides et semi-arides de l'Europe méridionale, et elle recommande aux gouvernements des pays visés par cette étude de veiller à ce qu'une place appropriée soit faite au secteur forestier. Le Secrétariat a assuré la Sous-Commission que la Division des forêts et industries forestières de la FAO suit avec beaucoup d'attention la préparation de cette étude et que des représentants de la Division participeront au travail préparatoire, dans la mesure où les contingences budgétaires le permettront.

VII. LEGISLATION ET REGLEMENTATION CONCERNANT LE PATURAGE FORESTIER ET LE PARCOURS DANS LA REGION MEDITERRANEENNE

21. La Sous-Commission, ayant réaffirmé au cours des débats qui ont suivi la présentation de la note du Secrétariat consacrée à cette question (document FO:SCM-68/7), que l'importance du problème ne lui échappait pas, décide de poursuivre ses efforts en vue d'évaluer l'ordre de grandeur des problèmes pour déterminer les mesures correctives à appliquer et pour obtenir le soutien du public. La Sous-Commission décide de poursuivre ses activités à cet égard dans trois directions:

- a) établissement d'une documentation aussi complète que possible sur les lois et règlements en vigueur dans la région ayant directement ou indirectement trait au pâturage forestier, en vue d'examiner les principales difficultés rencontrées dans leur application et de suggérer des remèdes pratiques: stimulants, subventions, crédits, coopératives, etc.;
- b) rassemblement de données aussi complètes que possible sur l'utilisation actuelle des forêts à des fins pastorales: nombre et types d'animaux, durée de la saison pastorale, types de forêts sujettes au pâturage, etc., et analyse des tendances de cette utilisation;

- c) formulation d'une méthodologie en vue d'évaluer l'apport fourni par les pâturages forestiers aux économies nationales, et les pertes de production forestière qui en résultent.

22. La Sous-Commission recommande au Directeur général de la FAO que le travail décrit en a) ci-dessus soit confié au Secrétariat, qui sera aidé par le Service de législation de la FAO, auquel la Sous-Commission est très reconnaissante de sa contribution à la note du Secrétariat et aux débats consacrés à ce point de l'ordre du jour. En ce qui concerne les points b) et c) la Sous-Commission recommande que soit désigné un spécialiste des problèmes du pâturage forestier dans la région, pour aider le Secrétariat en qualité de rapporteur. Ce rapporteur sera lui-même secondé par plusieurs correspondants que nommeront les pays suivants: Espagne, Israël, Italie, Tunisie et Turquie. Sa première tâche au titre du point b) sera de réviser le questionnaire déjà distribué aux Etats membres, en vue de mieux l'adapter aux objectifs de la Sous-Commission. La Sous-Commission demande à son Président, M. Margaropoulos, de s'employer à obtenir du Gouvernement grec que M. Larcos, Professeur d'aménagement des parcours à l'Université de Salonique et Directeur de la Station de recherches forestières pour la Grèce du nord (Salonique), puisse remplir les fonctions de rapporteur, étant donné la contribution éminente qu'il a fournie au Séminaire sur les politiques en matière d'élevage caprin dans le bassin méditerranéen et le Proche-Orient.

VIII. LES CONIFERES A CROISSANCE RAPIDE - LEURS POSSIBILITES ET LIMITATIONS DANS LA REGION MEDITERRANEENNE

23. La Sous-Commission note que les résineux à croissance rapide prennent de plus en plus d'importance sur les repeuplements forestiers dans le bassin méditerranéen comme l'a souligné M. E. Giordano dans la note du Secrétariat FO:SCM-68/6. La Sous-Commission prend également note des activités envisagées par la FAO à la suite du Colloque mondial sur les peuplements artificiels qui s'est tenu à Canberra (Australie), en 1967.

24. La Sous-Commission souligne qu'une rentabilité et un rendement élevés dépendent non seulement du choix des essences mais aussi dans une large mesure de la qualité du site et de l'intensité des travaux culturels. Dans une station appropriée et moyennant des techniques de culture accélérée, certaines essences indigènes ont une croissance rapide. Dans un même pays, le taux de croissance peut varier du simple au triple en fonction des conditions de la station, comme l'attestent les chiffres relatifs à Pinus pinaster en Espagne. Pour les résineux à croissance rapide, c'est la combinaison de pluies adéquates et d'un sol profond de bonne structure et, pour la plupart des essences, acide, qui donnera sans doute les meilleurs résultats. Dans les comptes-rendus de résultats obtenus avec des résineux à croissance rapide, il est donc essentiel que les pays donnent une description précise de la station.

25. La Sous-Commission note que les données sur les coûts et les bénéfices, en ce qui concerne les résineux à croissance rapide, sont rares. D'après des observations italiennes, en appliquant des mesures de culture accélérée à une essence exotique à croissance rapide, on peut obtenir, dans une station favorable, un rendement financier dix fois supérieur à celui d'une plantation d'essences indigènes à croissance moins rapide établie suivant des méthodes classiques. L'étude suggère que l'équipement mécanique de culture intensive est rentable à partir de 300 ha de plantations par an.

26. La Sous-Commission reconnaît l'utilité du questionnaire annexe à la note du Secrétariat FO:SCM-68/6 et en approuve la distribution une fois que les amendements suggérés au cours des débats auront été incorporés. Elle convient que des spécialistes devraient étudier, dans les divers pays, la meilleure façon de définir les essences à croissance rapide à utiliser dans la région méditerranéenne, en tenant compte de divers critères, tels que l'accroissement

moyen annuel en volume, la durée de la révolution, ou la rentabilité financière de l'investissement. On espère que les réponses au questionnaire permettront à la Sous-Commission de progresser à sa prochaine session dans l'étude de diverses questions : le rôle que peuvent jouer les conifères dans les programmes de boisement, la détermination des essences à croissance rapide les plus prometteuses pour les plantations industrielles, les plantations d'alignement, les brise-vent et les plantations d'agrément, compte tenu des diverses conditions écologiques les techniques de plantations; la protection des plantations contre les parasites, l'accroissement annuel moyen prévu le coût de la main-d'oeuvre et les effectifs nécessaires pour établir et entretenir les plantations.

Tenant compte de l'intérêt manifesté par les différents pays, la Sous-Commission juge opportun de suggérer que, d'une manière analogue à ce qu'on est en train de faire pour les conifères, on étudie les possibilités et les limites des eucalyptus dans la région méditerranéenne.

IX. EFFICACITE DE LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE FORET DANS LA REGION MEDITERRANEENNE

27. La Sous-Commission a étudié, sur la base du document FO:SCM-68/4, le problème des incendies de forêt dans la région méditerranéenne. Devant la constatation que l'homme est à l'origine de la grande majorité des incendies, et particulièrement avec l'intensification du tourisme et la mobilité des personnes, qui feront augmenter continuellement le danger d'incendie, la Sous-Commission a exprimé son inquiétude devant les pertes croissantes causées par les incendies au patrimoine forestier.

28. De la discussion détaillée il est résulté que l'intensification de la protection et de la prévention contre les incendies est hautement nécessaire, et que cette action devrait comprendre des efforts d'amélioration dans des domaines très différents, tels que la législation, les institutions, la technique, ainsi que l'information et l'éducation du public.

29. Soucieux de voir se développer un nouveau stade dans la protection contre les incendies de forêt, la Sous-Commission est d'avis qu'il était opportun :

A. Sur un plan général :

1) d'inviter les pays à intensifier la protection contre les incendies de forêt par les différents moyens qui s'imposent, et qui pourraient comprendre :

a) l'organisation d'un système général de protection et de lutte sur une base légale, structurée et fonctionnelle; b) la coordination de moyens de prévention et de lutte pour la sauvegarde du patrimoine forestier tant public que privé; c) l'utilisation intensive et coordonnée de moyens d'éducation et d'information pour avertir régulièrement les touristes, surtout ceux originaires de régions moins menacées par les dangers d'incendies de forêt; d) l'amélioration du recensement statistique des incendies de forêt, sur la base des travaux du Groupe mixte FAO/CEE des statistiques forestières; e) l'organisation d'enquêtes détaillées s'appuyant sur les travaux du Groupe mentionné ci-dessus, pour examiner les relations entre les causes, effets et dégâts des incendies, en vue d'établir une documentation statistique valable comme base d'appréciation du risque d'incendies pour les assurances contre ceux-ci;

2) d'inviter la FAO à promouvoir ces différentes actions au niveau international.

B. Sur un plan spécifiquement méditerranéen, de mettre à l'étude :

1) l'aspect particulier des incendies de forêt, en relation très étroite avec la pratique du pâturage extensif en forêt et de la normalisation du parcours en raison notamment des remèdes spécifiques qu'il convient d'y apporter en dehors des problèmes généraux de prévention ou de protection contre les incendies cette recherche sera confiée à un groupe d'experts ad hoc.

2) les techniques de reconstitution du peuplement forestier dans les conditions propres aux essences méditerranéennes ou susceptibles d'être introduites dans la région considérée, afin de constituer des peuplements moins sensibles aux incendies.

X. ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE MULTILATERALE DANS LE DOMAINE DE LA FORESTERIE

30. Sur la base de la note du Secrétariat FO:SCM-68/5, la Sous-Commission a examiné la question de l'aide multilatérale à la foresterie méditerranéenne. Elle reconnaît que l'aide financière et technique joue dans la région un rôle vital de catalyseur du progrès forestier, dont la place est beaucoup plus importante que celle qui lui revient habituellement dans le cadre du développement national. Cela provient, sans doute de ce que l'on a su formuler des projets de développement forestier susceptibles d'attirer une aide étrangère, et les mettre en oeuvre de façon efficace. Cependant, le flux de l'aide à la foresterie, qui représente actuellement environ 100 millions de dollars E.U. par an, est insuffisant par rapport aux besoins estimés. C'est pourquoi un accroissement ultérieur de l'aide internationale à la foresterie est souhaitable; il est même indispensable si l'on veut tirer tout le parti possible de l'assistance actuellement reçue.

31. Dans son examen des divers types d'aide multilatérale, la Sous-Commission a écouté avec beaucoup d'intérêt des explications détaillées données par le Secrétariat sur le fonctionnement du programme de coopération FAO/IBRD et du Programme de coopération FAO/Industrie. Elle se félicite des initiatives prises en vue de faire bénéficier aussi les pays méditerranéens de ces deux programmes l'une des cinq missions FAO/BIRD effectuées au cours des deux dernières années en vue de déterminer, de préparer ou d'évaluer des projets de développement routier ou ferroviaire dans des régions riches en bois, a eu lieu en Yougoslavie, et l'un des projets ayant trait au développement des plantations industrielles est situé au Maroc. La Yougoslavie a bénéficié de deux prêts de la Banque mondiale, pour un montant total de plus de cinquante millions de dollars EU, qui aideront à mettre en valeur les ressources forestières du Montenegro et de la Bosnie-Herzégovine et à développer les industries du papier, du contreplaqué et des placages; l'industrie privée a fait preuve d'un intérêt actif à l'égard d'investissements faisant suite à des projets forestiers réalisés avec l'assistance du PNUD (FS), par exemple en Grèce, en Iran et en Turquie. La Sous-Commission note avec une satisfaction particulière que le programme de coopération FAO/BIRD estime lui aussi justifiée l'attention accordée aux peuplements de résineux à brève révolution dans la région méditerranéenne, et que la Banque est disposée à envisager favorablement des projets viables de développement de parcs nationaux en liaison avec l'expansion du tourisme. La Sous-Commission félicite le délégué de l'Algérie pour les travaux accomplis par son pays, qui a entrepris avec succès un projet bien préparé, grâce auquel 31.000 familles sont employées à reboiser environ 11.000 hectares par an, et qui bénéficie de l'aide internationale la plus massive qui ait jamais été approuvée pour un seul projet, soit plus de 21 millions de dollars EU. A ce propos, la Sous-Commission est satisfaite de ce que le Comité intergouvernemental du Programme Alimentaire Mondial ait décidé de porter une attention croissante à des entreprises dont les effets se font attendre et qui nécessitent une assistance à long terme, telles que les mesures de conservation et de boisement.

32. La Sous-Commission a appris avec intérêt que des projets forestiers peuvent bénéficier d'une aide dans le cadre de la Campagne mondiale contre la faim. Lorsque l'assistance internationale demandée n'atteint pas 6.000 dollars EU, les projets peuvent être approuvés par la FAO; dans le cas contraire, ils doivent être soumis à l'approbation d'un des pays donateurs. Pour faciliter la formulation des projets, il est suggéré d'établir des projets préliminaires et de les communiquer à la Division des projets et industries forestières de la FAO pour observations. La Sous-Commission a appris avec un intérêt particulier que l'aide de la CMCF peut s'ajouter à une autre aide internationale pour des projets qui, autrement,

devraient souvent être mis en oeuvre avec des moyens financiers limités, alors que dans bien des cas, des ressources supplémentaires, et particulièrement du matériel et des consultants, leur permettraient de progresser beaucoup plus rapidement. La possibilité d'obtenir l'aide de la CMCF pour des campagnes visant à éveiller l'opinion publique sur le danger des incendies des forêts et la nécessité de les combattre, a été particulièrement mentionnée comme intéressant spécialement les pays méditerranéens. Un projet pilote mis en oeuvre au Nicaragua en vue d'établir une unité mobile dans le cadre de la campagne nationale de protection forestière, a été évoqué comme un exemple typique à cet égard: ce projet vise en effet à mieux informer la population rurale, notamment les écoliers, les membres des clubs ruraux, les paysans et les éleveurs, mettant en jeu divers moyens: projections de films et de diapositives éducatifs, cours de formation des maîtres, clubs et associations des amis des arbres, organisation de conférences et de débats dans les régions rurales.

XI. PROGRAMME DE TRAVAIL

33. La Sous-Commission estime souhaitable d'intensifier les dialogues avec les organes dont elle relève et de recommander aux Commissions des forêts pour l'Europe, le Proche-Orient et l'Afrique d'étudier à leurs prochaines sessions l'orientation des travaux de la Sous-Commission, compte tenu du rôle qu'elles estiment devoir être le sien et à la lumière des travaux qu'elle a accomplis depuis sa création. La Sous-Commission espère qu'en cette occasion les commissions régionales seront informées par le Secrétariat des considérations qui précèdent, pour leur permettre de préciser et de réviser, s'il est nécessaire, le mandat de la Sous-Commission.

34. La Sous-Commission désire appeler l'attention de ces organes sur le Programme de travail qu'elle envisage et sur l'intérêt qu'elle porte aux activités du Groupe de travail ad hoc de l'aménagement forestier de la Commission des forêts pour l'Europe, en particulier eu égard à l'accroissement des besoins de récréation et au rôle de la foresterie dans leur satisfaction. Consciente qu'un tel examen de l'orientation de ses travaux influera probablement sur la forme de ses activités futures, la Sous-Commission convient de ne définir pour le moment que les grands thèmes qu'elle souhaite voir inscrits à l'ordre du jour de sa prochaine session, laissant à son Comité exécutif le soin de rédiger sous une forme définitive cet ordre du jour et de veiller à ce que la prochaine session soit préparée compte tenu des recommandations qu'elle espère obtenir des organes dont elle relève. Dans cet esprit, la Sous-Commission suggère que les thèmes mentionnés à la page 7, et plus particulièrement ceux énumérés ci-dessus, soient envisagés à sa prochaine session, en en laissant le choix définitif à son Comité exécutif.

A. La foresterie dans l'utilisation des terres en pays méditerranéens :

Le Comité exécutif devrait inviter différents pays à soumettre des rapports sur divers aspects de la question, en particulier pour servir de base aux discussions, qui pourraient être menées à la façon d'un colloque et occuper une demi-journée ou une journée.

B. Pâturage en forêt :

a) les difficultés d'application pratique des dispositions législatives régissant le pâturage devraient être discutées (notamment les obstacles d'ordre institutionnel et financier qui s'opposent à l'application de mesures d'encouragement et à l'octroi de subventions, de crédits, etc.); à cette fin, il est éminemment souhaitable que l'étude sur la législation régissant les pâturages forestiers dans la région méditerranéenne soit achevée;

b) Il convient d'examiner les possibilités d'élaborer et d'appliquer une méthodologie pour obtenir des données quantitatives sur la contribution du pâturage forestier à économies rationales, et les pertes de production forestière qui en résultent.

C. Incendies de forêt :

La Sous-commission a décidé de donner la priorité aux deux aspects du problème qui ont été soulignés lors de la discussion du point 8 de l'ordre du jour, à savoir:

- a) les incendies liés à la pratique du pâturage et de l'élevage en forêt (causes, remèdes) ;
- b) la reconstitution des peuplements brûlés (et notamment le choix des essences).

D. Conifères à croissance rapide dans la région méditerranéenne :

Discussion sur la base de renseignements fournis d'après un questionnaire, qui sera distribué conformément à la décision prise en séance.

E. Les eucalyptus et les autres feuillus à croissance rapide dans les reboisements méditerranéens.

XII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

35. La Sous-Commission a pris note de la déclaration du Chef de la délégation turque, qui a fait savoir que son Gouvernement était disposé à accueillir sa prochaine session, et a exprimé sa gratitude au Gouvernement turc pour cette généreuse invitation. Conformément aux dispositions de l'Article IV-2 du Règlement intérieur de la Sous-Commission, les dates et lieu de la onzième session seront fixés par le Directeur général de la FAO, en consultation avec le Président de la Sous-Commission.

XIII. ELECTION DU BUREAU

36. En vue de changements possibles dans son mandat, la Sous-Commission a élu son bureau de manière telle à lui permettre, si besoin est, de procéder aux adaptations qui pourraient être nécessitées par les différentes tâches dont les commissions forestières régionales pourraient la charger. Son bureau a été ainsi constitué :

Président : M. A. De Philippis (Italie)

Vice-Présidents : MM. H. Hafsia (Tunisie), Ph. Pruvost (France) et A. Semizoglu (Turquie)

37. En acceptant la présidence, M. De Philippis a évoqué la mémoire du dernier Président de la Sous-Commission, le Professeur A. Pavari, et il a souligné sa propre fidélité envers l'orientation donnée aux activités de la Sous-Commission par son Président-Fondateur. Il a également annoncé qu'il donnait sa démission de Président du Comité de la coordination de la recherche forestière méditerranéenne, dont la charge sera désormais assurée par son Vice-Président, M. P. Bouvarel.

SOUS-COMMISSION DE COORDINATION DES
QUESTIONS FORESTIERES MEDITERRANEENNE
'Silva Mediterranea'

FO: SCM-68/Rep.
Annexe 1

Dixième session

LISTE DES PARTICIPANTS

Bureau

Président : - P. Margaropoulos (Grèce)

Secrétaire : - H.J. Reichardt (FAO)

N.A. Osara. Directeur de la Division des forêts et industries forestières,
représentait le Directeur général de la FAO.

A) Etats Membres

ALGERIE

Délégué : - R. Dekhli
Sous-Directeur des Eaux et DRS
Bois de Boulogne
Alger

ESPAGNE

Délégué : - R. De Rada, Ingeniero de Montes
Dirección General de Montes, Caza y Pesca Fluvial
Paseo Infanta Isabel, 1
Madrid - 7

FRANCE

Délégué : - Ph. Pruvost
Ingénieur en chef du Génie rural des Eaux et Forêts
Chef de la Sous-Division de l'aménagement forestier
1ter, Avenue Lowendal
Paris-7ème

Conseiller : - P. Bouvarel, Directeur de recherches
Centre national de recherches forestières
14 rue Girardet
Nancy

GRECE

Délégué : - P. Margaropoulos
Directeur de la Division du développement forestier et
des recherches
Direction Générale des Forêts
Ministère de l'Agriculture
9, rue Kratinou
Athènes (112)

- Suppléant :- A. Katsanos
Directeur de l'Institut de recherches forestières
Rue Alumanos
Athènes (615)
- Adjoint :- E. Karamitros, Ingénieur forestier
Institut de recherches forestières
- Expert (FAO) :- E. Debazac
Directeur de projet PNUD/FS
c/o Institut de recherches forestières
Athènes 615
- ISRAEL
- Délégué :- S. Weitz
Director, Forest Department
Land and Development Authority
P.O. Box 45
Kiriath Haim, Haifa
- Suppléant :- D.M. Heth
Senior Forest Research Officer
Ilanet Dear Na Lev Hasharon
- ITALIE
- Délégué :- V. Pizzigallo
Directeur général de l'économie montagnarde et les
forêts, 5 via G. Carducci
Rome
- Suppléant :- A. De Philippis, Professeur de sylviculture
Centre d'expérimentation agricole et forestière
C.P. 9079
Rome
- Adjoint :- G. Giordano, Professeur
Directeur du Centre National du Bois
Piazza Edison, 11
Florence
- Experts :- R. Agostini, Inspecteur général des forêts
Inspection régionale des forêts de la Campanie
Naples
- E. Allegri, Directeur adjoint
Institut expérimental pour la sylviculture
via delle Cascine 1
Florence
- A. Baridon
Institut National pour les plantes ligneuses
'G.Piccarolo' , Corso Casale 476
Turin
- V. Benvenuti, Inspecteur général des forêts
Direction générale pour l'économie montagnarde et les
forêts, 5, via G. Carducci
Rome

- R. Bruno, Inspecteur en chef des forêts
Ministère de l'Agriculture et des Forêts
via XX Settembre,
Rome
- D. Camandona,
Institut Central de la Statistique
via Balbo 16,
Rome
- M. Ciuffi, Inspecteur des forêts,
Assessorato Agricoltura e Foreste - Regione Sarda,
Cagliari
- E. Corona, Inspecteur principal aux chemins de
fer de l'Etat, Direction générale des chemins
de fer de l'Etat,
Rome
- P. D'Errico, Inspecteur général des forêts Direction
générale pour l'économie montagnarde et les forêts
5, via G. Carducci,
Rome
- A. Eccher
Centre d'expérimentation agricole et forestière Ente
Nazionale per la Cellulosa e per la Carta
C.P. 9079
Rome
- O. Fischetti, Inspecteur en chef des chemins de fer de
l'Etat, Direction générale des chemins de fer de l'Etat,
Ministère des transports et de l'aviation civile,
Piazza della Croce,
Rome
- A. Froncillo, Directeur de Division
Direction générale pour l'économie montagnarde et les
forêts, 5, via G. Carducci
Rome
- G. Gemignani, Chargé de recherches
Centre d'expérimentation agricole et forestière Ente
Nazionale per la Cellulosa e per la Carta
C.P. 9079
Rome
- E. Giordano, Professeur
Centre d'expérimentation agricole et forestière Ente
Nazionale per la Cellulosa e per la Carta
C.P. 9079
Rome
- A. Hofmann, Inspecteur général des forêts Ministère de
l'Agriculture et des Forêts,
Rome

- L. Lobina, Inspecteur général des forêts
Direction générale pour l'Economie montagnarde et les forêts
5, via G. Carducci
Rome
- R. Morandini, Professeur
Institut expérimental de silviculture
via delle Cascine 1,
Florence
- P. Palma
Directeur de la Station expérimentale du liège
Tempio Pausania
- P. Ponticelli
Ente Nazionale per la Cellulosa e per la Carta
Viale Regina Margherita, 262
Rome
- P. Prevosto, Economiste
Institut d'expérimentation pour la populiculture
Casale Monferrato
- S. Puglisi, Inspecteur en chef des forêts
Inspection régionale des forêts
Potenza
- G. Randon
via L. da Vinci, 12
Donoratico
- M. Sekawin, Chargé de recherches
Institut d'expérimentation pour la populiculture
Casale Monferrato
- E. Screm, Inspecteur des forêts
Direction générale pour l'économie montagnarde et les forêts
5, via G. Carducci
Rome
- S. Vannelli, Inspecteur des forêts
Ispettorato Distrettuale Foreste
Tempio Pausania
- M. Vidotto
Viale Pola, 3
Rome
- P. Villa, Inspecteur supérieur
Direction générale des chemins de fer de l'Etat
Ministère des transports
Rome

MALTE

Délégué :- I. Moskovits
Resident Representative of Malta to FAO
Embassy of Malta,
Rome

MAROC

Délégué :- A. Zaki, Ingenieur des eaux et forêts
Station de recherches forestières
Rabat

PORTUGAL

Délégué :- M. Pinheiro Ferreirinha, Ingénieur forestier
Direction générale des eaux et forêts
Avenida João Crisostomo, 26
Lisbonne

TUNISIE

Délégué :- M. Hafsia, Directeur des Forêts
Direction des Forêts
86, Avenue Hedi Chaker
Tunis

Experts (FAO) :- J. Marion, Directeur de Projet
Institut de Reboisement de Tunis
B.P. 2
Ariana

- P. Ziani
Institut de reboisement de Tunis
B.P. 2
Ariana

TURQUIE

Délégué :- M.A. Semizoglu, Director
Poplar Research Institute
P.K. 44
Izmit (Kocaeli)

Suppléant :- H. Aydemir
Forest Research Institute
P.K. 24
Bahçelievler/Ankara

YUGOSLAVIE

Délégué :- A. Radovic
Conseiller au Secrétariat fédéral de l'économie nationale,
Novi Beograd

B) Observateurs

a) Pays

ROYAUME-UNI

:- D.F. Davidson, Forestry and Soil Conservation Adviser,
Middle East Development Division, British Embassy
Beyrouth, Liban

b) Organisations Internationales

UNION INTERNATIONALE DES INSTITUTS DE RECHERCHE FORESTIERE:

- A. De Philippis Professeur
Centre d'expérimentation agricole et forestière
Ente Nazionale per la Cellulosa e per la Carta
C.P. 9079
Rome

c) NATIONS UNIES:

- E. Kalkkinen
Directeur, de la Division du bois CEE/FAO
Palais des Nations
Genève, Suisse

SOUS-COMMISSION DE COORDINATION DES
QUESTIONS FORESTIERES MEDITERRANEENNE
'Silva Mediterranea'

FO: SCM-68/Rep.
Annexe 2

Dixième session

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election des rapporteurs
3. Activités des organes subsidiaires de la Sous-Commission :
 - (a) Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne
 - (b) Groupe de travail des eucalyptus
 - (c) Groupe de travail du liège
4. Activités des organes dont dépend la Sous-Commission
5. Tendances de la foresterie et de l'utilisation des terres dans la région méditerranéenne
6. Législation et réglementation concernant le pâturage forestier et les parcours dans la région méditerranéenne
7. Aspects techniques et économiques des plantations d'essences à croissance rapide, en particulier de conifères
8. L'efficacité des mesures de protection contre les incendies de forêt dans la région méditerranéenne
9. Assistance technique et financière multilatérale dans le domaine de la foresterie
10. Programme de travail de la Sous-Commission
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Questions diverses
13. Election du Bureau
14. Adoption du rapport

SOUS-COMMISSION DE COORDINATION DES
QUESTIONS FORESTIERES MEDITERRANEENNE
'Silva Mediterranea'

FO: SCM-68/Rep.
Annexe 3

Dixième session

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Symbole du document</u>	<u>Titre du document</u>
1	- FO: SCM-68/1	: Ordre du jour et emploi du temps provisoires
4	- FO: SCM-68/2	: Activités des organes dont relève la Sous commission - Note du Secrétariat
3	- FO: SCM-68/3	: Activités des organes subsidiaires - Note du Secrétariat
8	- FO: SCM-68/4	: Efficacité de la protection contre les incendies de forêt dans la région méditerranéenne - Note du Secrétariat
9	- FO: SCM-68/5	: Assistance multilatérale, technique et financière en matière de foresterie - Note du Secrétariat
7	- FO: SCM-68/6	: Les conifères à croissance rapide et leurs possibilités et limitations dans la région méditerranéenne, d'après les informations des différents pays, par E. Giordano
6	- FO: SCM-68/7	: Lois et règlements relatifs au pacage en forêt et sur les terrains de parcours dans la forêt méditerranéenne - Note du Secrétariat
5	- FO: SCM-68/8	: Les tendances en matière de foresterie et d'utilisation des terres dans la région méditerranéenne - Note du Secrétariat

Rapports nationaux présentés par les pays membres :

- Algérie
- Chypre (Anglais seulement)
- Espagne (Espagnol seulement)
- Grèce
- Israël (Anglais seulement)
- Italie
- Maroc
- Tunisie
- Turquie (Anglais seulement)
- Yougoslavie

Troisième session

(Rome, 3-4 mai 1968)

R A P P O R T

I. Introduction

1. La troisième session du Comité de la coordination de la recherche forestière méditerranéenne a eu lieu au siège de la FAO à Roma, sous la présidence de M. A. De Philippis (3 mai) et M. P. Bouvarel (4 mai). La liste des participants est donnée à l'Annexe 4-a.

Au nom du Directeur de la Division des forêts et industries forestières de la FAO, M. R.G. Fontaine, Chef de la Sous-Division de l'aménagement forestier, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a fait part du désir du Directeur général de FAO de resserrer les liens avec toute la communauté scientifique. Le Comité de la recherche forestière méditerranéenne est un organisme pilote qui doit se soucier en priorité de placer la recherche forestière dans le cadre des problèmes de développement. Un effort lui est demandé pour que les résultats soient transférés aussi rapidement que possible aux utilisateurs.

Le Président a soumis l'ordre du jour (Annexe 4-b) à l'approbation du Comité. Il a fait en suite une remarque d'ordre général : la réalisation de certains projets serait facilitée si quelques crédits pouvaient être dégagés pour permettre aux coordonnateurs de visiter les chercheurs responsables du projet. Il suggère que la FAO étudie ce problème.

2. Rapport sur les travaux effectués depuis la dernière session du Comité

Le rapport d'activité a été présenté par le Secrétaire technique, M. E. Giordano. Les détails de cette intervention figurent dans le document FO:SCM/FR/68-2 (la liste des documents est donnée à l'Annexe 4-c). Le Secrétaire technique a comparé l'état d'avancement des différents projets en les classant en trois groupes :

- (a) Les projets en voie d'exécution dans presque tous les pays (Nos. 4, 6, 7 et 8);
- (b) Les projets en voie d'exécution intéressant seulement un nombre limité de pays (Nos. 2, 3, 5 et 5bis);
- (c) Les projets encore en phase d'étude à cause de leur complexité (Nos. 1 et 9)

Il a présenté des suggestions pour réduire le temps de réalisation des projets en cours, quatre d'entre eux ne peuvent progresser que dans la mesure où l'on disposera de graines; c'est pourquoi il a proposé ensuite la constitution d'un Fonds de recherche commun géré par la FAO, en vue d'engager des campagnes de récolte de graines d'eucalyptus (Nos. 6 et 7), de P. halepensis, P. maritima et cyprès (No.4), dans la zone méditerranéenne, ainsi que de pins mexicains (No. 8).

Le Secrétaire technique a rappelé les suggestions faites au cours de la dernière session par la délégation de Chypre pour un nouveau projet concernant les mesures de protection à prendre contre certains ravageurs des forêts méditerranéennes. Il a exposé enfin les relations existant avec l'IUFRO et a signalé en particulier la création au sein de la Section 23 d'un groupe de travail pour l'étude des problèmes de reboisement dans les zones arides et semi-arides.

3. Examen du développement de chaque projet

Le Comité a procédé alors à l'examen des différents projets dans l'ordre fixé par le Secrétaire technique.

31. Projets en voie d'exécution dans presque tous le pays

311. Projet No.4 - Sélection des peuplements de conifères méditerranéens pour la production de graines destinées à l'exécution des Programmes de reboisement

Coordonnateur: R. Morandini (Voir documents: FO:SCM/FR-68-5 et 5A)

Les progrès depuis 1965 semblent assez faibles. Deux pays seulement (Italie, Tunisie) ont rendu compte de nouvelles opérations de sélection de peuplements des espèces concernées par le projet, mais, en fait, il apparaît que d'autres pays ont réalisé de réels progrès dans ce domaine (Espagne, Grèce, Portugal, Turquie). Le Coordonnateur souhaite donc recevoir de nouvelles informations de tous les pays participants, et plus particulièrement de Grèce et de Turquie. Il a souhaité également pouvoir disposer de moyens lui permettant de visiter les peuplements proposés pour la sélection.

Cette sélection restera limitée aux espèces de conifères autochtones dans le bassin méditerranéen, sans négliger les peuplements de ces espèces d'origine artificielle.

Il faut limiter cette sélection à des sources de graines assez importantes pour justifier des récoltes susceptible de satisfaire des besoins de reboisement à grande échelle.

312. Projet No. 6 - Etude de l'adaptation écologique des eucalyptus

Coordonnateur: J.F. Lacaze (Voir documents : FO:SCM/FR/68-8,8A,8B,8C,8D)

Le projet intéresse maintenant 18 pays qui ont installé chacun au minimum une plantation comparative de provenance de l'une des trois espèces: E. camaldulensis, E. dalrympleans, E. Pilularis.

On peut et on doit procéder aussi rapidement que possible à une analyse globale des résultats, ce qui devrait permettre d'identifier la, ou les, source(s) de graines assurant le meilleur rendement dans un ou plusieurs types de station.

Le Coordonnateur adressera aux différents responsables deux fiches standard: l'une serait destinée à caractériser d'un point de vue écologique la station d'implantation de chaque plantation comparative ainsi que la plantation elle-même (provenances retenues, etc.); l'autre fiche devrait permettre de rassembler les données sous la forme de moyennes de mesures de survie et de dimension pour chaque parcelle unitaire.

L'interprétation pourrait être réalisée au Centre de calcul de Nancy (France). Les résultats et les premières conclusions seront remis au Secrétaire technique.

Si les responsables nationaux acceptent de collaborer suivant cette procédure, il devait être possible de connaître, avant la prochaine session, les provenances intéressantes et de prendre toutes mesures utiles pour les multiplier et les diffuser grâce au stock de graines existant.

Le Coordonnateur doit également se charger de recueillir toutes informations utiles sur les recherches à caractère plus fondamental suivies par certains responsables, pour les faire connaître aux autres.

La Turquie, après la création d'une station de recherches sur l'eucalyptus, est maintenant en mesure de participer au projet et demande une collection de graines.

Il est suggéré enfin de prolonger le projet en étendant la sélection des provenances à d'autres espèces d'eucalyptus, à savoir: E. delegatensis et E. viminalis pour les régions froides; E. microtheca, E. striatocalyx, E. leucoxydon et E. occidentalis pour les zones arides. Le Comité recommande à la FAO d'intervenir auprès du Gouvernement australien pour qu'il accepte de récolter des graines sur peuplements repères des espèces désignées ci-dessus.

313. Projet No. 7 - Sélection de peuplements d'eucalyptus dans le bassin méditerranéen pour la production de graines destinées à l'exécution des programmes de reboisement

Coordonnateur: A. Franclet (Voir document: FO:SCM/FR/68-9)

Si le projet n'a guère progressé depuis 1965, par contre les échanges de graines entre les différents pays ont été particulièrement intenses.

Un modèle de fiche de renseignement (Annexe 4-d) a été préparé en vue d'uniformer les modèles de demandes de graines, et de fixer la période des commandes.

314. Projet No. 8 - Etablissement d'un réseau d'arboreta d'essences à croissance rapide répondant aux objectifs nationaux de reboisement

Coordonnateur: E. Giordano (Voir document: FO:SCM/FR/68-10,10A)

Le nombre des espèces introduites s'est accru de façon assez considérable (surtout conifères, eucalyptus et acacias).

L'intérêt manifesté par de nombreux pays pour l'introduction d'espèces dans des buts divers (enrichissement de taillis, forêts récréatives, plantations urbaines) a donné à ce projet une ampleur considérable. Il s'étend maintenant à une gamme d'essences beaucoup plus large que celles qualifiées "à croissance rapide".

Le Comité demande instamment aux responsables nationaux de remplir la fiche de renseignement proposée par le Coordonnateur en 1965. Celle-ci sera complétée pour mieux décrire la station, l'objectif de plantation, les caractéristiques écologiques (en particulier les conditions édaphiques), et permettre de fournir une explication (quand c'est possible) des échecs. Les conditions édaphiques doivent être suffisamment homogènes sur l'ensemble de l'arboretum, sinon il faut répartir les plants de chaque espèce entre les divers types de sol.

Le représentant de l'Espagne a exposé le programme important réalisé dans son pays (60 arboreta).

32. Projets en voie d'exécution intéressant seulement un nombre limité de pays

321. Projet No. 2 - Etude économique des possibilités d'utilisation des arbres et arbustes fourragers dans le reboisement et l'aménagement des terrains de parcours

Coordonnateur : L. Leonides (Voir document: FO:SCM/FR/68-3A)

Le Coordonnateur passe en revue les problèmes posés :

- (a) Recherches techniques: aménagement, techniques d'utilisation des fourrages, reconstitution de la flore pastorale, conservation et transformation de certains fourrages.
- (b) Etudes économiques.

Un questionnaire a été diffusé auprès des participants.

Le représentant de la Tunisie évoque l'éventualité d'un voyage d'études consacré à ce thème, en Tunisie, a souhaité que la FAO participe à l'organisation.

Ce projet semble complexe; son intérêt dépasse le cadre forestier. C'est pourquoi le Comité souhaite le soumettre à la Sous-Commission qui décidera sous quelle forme il pourrait être développé et mis en oeuvre.

322. Projet No. 5 - Rentabilité des techniques d'irrigation des cultures et d'application d'amendements fertilisants dans les peuplements d'eucalyptus

Coordonnateur: G. Giulimondi (Voir document : FO:SCM/FR/68-6)

Le Coordonnateur a présenté un certain nombre d'informations récentes sur la réponse (positive ou nulle) des interventions techniques prévues par ce projet.

Le Comité souhaite que les éléments du coût de ces interventions soient collectés sur une fiche établie par un économiste, du même type que celle utilisée pour les peupliers. Cette procédure devrait faciliter, dans l'avenir, la tâche de ceux qui seront chargés de dresser des bilans économiques lorsque toutes les données techniques deviendront disponibles (gain matière).

323. Projet No. 5 bis - Rentabilité des techniques d'irrigation, des cultures et d'application d'amendements fertilisants dans les peupleraies

Coordonnateur: M. A. Semizoglu (Voir documents : Fo:SCM/FR/68-7 et 7A)

Le Coordonnateur a rendu compte de divers essais de fertilisation et irrigation menés en Espagne, Italie et Turquie. En Italie, toutes les dépenses ont été comptabilisées.

Il apparaît que les apports d'engrais se traduisent rarement par un gain de croissance. Au contraire, l'irrigation entraîne fréquemment une augmentation de production (action positive sur l'accroissement en diamètre).

En Espagne, les plantations profondes (racines au niveau de la nappe phréatique) donnent des résultats excellents; cette technique permet d'éviter les dépenses d'irrigation.

En Israël, il s'avère que le peuplier est plus exigeant en eau que les agrumes. Etant donné également la sensibilité particulière de cette espèce aux attaques d'insectes, ce pays a décidé d'abandonner les essais sur ce thème, sauf ceux en arboreta.

Le Comité émet le vœu que la fiche économique établie en Italie soit diffusée aux divers participants.

324. Projet No. 3 - Coûts et bénéfices directs et indirects des rideaux-abris forestiers et brise-vent dans la réunion méditerranéenne

Coordonnateur: R. Karschon (Voir document: FO:SCM/FR/68-4)

Ce projet n'a pas donné lieu, jusqu'à présent, à l'établissement d'un protocole commun; il a été limité à des échanges d'informations. Il est souhaité que les publications des divers pays soient communiquées aux participants. Un intérêt particulier est porté aux études théoriques menées actuellement en France. En Tunisie, la mise au point du boutûrage en masse du cyprès devrait permettre de multiplier les formes les plus satisfaisantes en vue de créer des brise-vent d'une perméabilité optimum.

Le Comité souhaite que ce projet permette de fournir des données concrètes montrant l'intérêt de la culture de brise-vent, de manière à convaincre les agriculteurs. Ainsi, en Tunisie, une expérimentation récente révèle que, protégées par ces brise-vent convenablement installés et irrigués, des cultures d'agrumes ont fourni une production augmentée de 40%. Dans certains cas extrêmes, toute culture agricole ne peut être entreprise qu'en présence de brise-vent.

Il est demandé au Secrétaire Technique de diffuser les résultats auprès des organismes de recherche agricole.

33. Projets encore en phase d'étude à cause de leur complexité

331. Projet No. 1 - Etude de l'influence des formations végétales méditerranéennes sur le bilan hydrique des bassins versants

Coordonnateur: E. Karamitros

La recommandation faite par la deuxième session du Comité concernant la création de comités nationaux pour l'étude des bassins versants n'a pas été suivie d'effet. Jusqu'à maintenant le Coordonnateur a diffusé les résultats des recherches en cours dans les divers pays du bassin méditerranéen.

Il existent, en effet, des projets de Fonds Spécial des Nations Unies, et différents pays ont créé récemment des dispositifs expérimentaux (Espagne, Israël).

Le Comité souhaite que le Coordonnateur fasse connaître aux pays participants les projets ci-dessus ainsi que ceux qui seront mis en oeuvre en Grèce dans un avenir prochain.

L'Espagne mettra à la disposition du Comité une revue bibliographique consacrée à cette question. Ce document retiendra certainement l'attention des pays qui hésitent à créer des expérimentation dans ce domaine faute de disposer de données de base concernant en particulier les coûts et la méthodologie.

Il est demandé enfin au Coordonnateur de se tenir en contact avec les autres organismes s'intéressant au problème, notamment l'UNESCO et la Décennie internationale hydrologique.

332. Projet No. 9 - Etude de la biologie des alfas et de l'aménagement des nappes alfatières

Coordonnateur: J. Ben Aïssa (Voir document: FO:SCM/FR/68-11A)

Les pays participants n'ont pas fourni d'informations nouvelles, d'où l'impossibilité de présenter une étude synthétique dans le du projet. Il apparaît que les exportations d'alfa ont très fortement baissé en Tunisie, mais un certain niveau d'exploitation sera maintenu grâce au développement d'une industrie locale, avec l'objectif de diversifier les utilisations de l'alfa. Le rôle utile joué par l'alfa dans le maintien des terres a été souligné.

En Espagne, le problème essentiel est d'ordre économique. Tous les efforts tendent à mettre au point la mécanisation de la récolte.

4. Activités PNUD/FAO intéressant le programme de travail du Comité

On trouvera toutes les informations dans le document FO:SCM/68-5 de la Sous-Commission.

Le représentant de la Division des forêts et industries forestières de la FAO regrette l'absence de candidats forestiers aux bourses André Mayer. Ces bourses permettraient à de jeunes chercheurs de compléter leur formation ou de participer à des programmes de recherches dans des instituts étrangers.

5.-6. Difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des projets du Comité: suggestions touchant les remèdes possibles

Le Comité décide d'aborder simultanément le point 6 de l'ordre du Jour, à savoir l'examen du programme de travail et de la liste des projets du Comité.

Le Comité a été invité à donner son avis pour chaque projet sur les points suivants:

- (a) opportunité de maintenir le projet;
- (b) modifications éventuelles concernant le titre ou le contenu du projet;
- (c) intérêt éventuel de nouveaux développements.

Il est reconnu clairement, d'après la présentation des projets et les discussions, que ceux-ci en sont maintenant à des stades d'avancement très différents. D'autre part, le contenu réel de certains projets ne correspond plus au thème initial, cette évolution étant parfois due au souci de certains coordonnateurs de limiter le projet en vue d'une plus grande efficacité.

En général, les projets qui sont entrés dans la phase "opérationnelle" sont ceux pour lesquels le coordonnateur a établi, et les membres ont accepté d'exécuter, un protocole précis, portant sur un domaine de recherches défini et limité, engageant soit une expérimentation (projet No. 6), soit une action normalisée en fonction d'une fiche descriptive (projet No. 4). Il semble que l'efficacité des projets soit liée à l'établissement de tels protocoles, et peut-être à la limitation de leurs objectifs par rapport au thème initial.

Il est demandé que dans l'avenir on distingue les projets faisant l'objet d'une action expérimentale concrète et concertée et les thèmes de recherche qui correspondent à la mise en commun d'informations.

Les différents projets sont abordés dans l'ordre logique suivant: projets liés au problème de reboisement (8, 6, 4, 7, 5 et 5 bis) et les autres.

Projet No. 8

Le Comité adopte un nouveau titre : "Etablissement d'arboreta de sélection d'espèces répondant aux objectifs nationaux de reboisement". Il est souhaité que le Coordonnateur soit en mesure de distribuer des graines qu'il recevrait de certains pays disposant de stocks suffisants, de manière à ce que certaines espèces soient représentés dans les arboreta de la région par des plants issus du même lot de graines.

Projet No. 6

Le Comité propose de modifier le titre de ce projet qui deviendrait : "Etudes des provenances d'eucalyptus". Le principe de l'extension du projet à de nouvelles espèces d'eucalyptus est adopté. La réalisation dépend de la fourniture de graines par le Gouvernement australien.

Projet No. 4

Il est souhaité que la coopération de participants soit plus active.

Projet No. 7

La remarque précédente s'applique à ce projet. On trouvera à l'Annexe 4-d un modèle de fiche de renseignements en vue d'accélérer les échanges de graines et la mise à jour d'un catalogue de peuplements sélectionnés.

Projets No. 5, 5bis, 3, 1 et 2

Le Comité sollicite la mise au point par les Coordonnateurs de protocoles plus détaillés.

Projet No. 9

Le Comité s'est interrogé sur l'intérêt de la poursuite de ce projet. Le Coordonnateur devra en reprendre l'étude avec les pays intéressés et proposer soit la suppression, soit une refonte.

Enfin, le Comité souhaite que le Secrétaire technique prenne tous contacts nécessaires pour mettre en oeuvre deux nouveaux projets.

L'un serait consacré à l'étude de Provenances de résineux. Sa réalisation dépend de l'avancement des opérations prévues par le projet 4. Dans un premier stade, les espèces P. brutia et P. halepensis semblent retenir l'attention.

L'autre projet serait intitulé "Mise au point des méthodes de lutte microbiologique contre Thaumetopea pityocampa et Lymantria dispar" dans les Pays du bassin méditerranéen. Il sera tenu compte de l'existence d'un protocole expérimental établi par l'Organisation internationale de lutte biologique contre ces deux ravageurs, et qui intéresse actuellement la Yougoslavie, l'Espagne, la France et l'Italie. Le Secrétaire technique établira les liaisons en vue de susciter la candidature d'un Coordonnateur.

7. Divers

Le représentant de la Division des forêts et industries forestières de la FAO a exprimé le souhait que la constitution d'un Fonds de Recherche Commun (voir Section 2 ci-dessus) soit étudié pendant la prochaine session de la Sous-Commission. Il est possible que dans un avenir proche, la FAO soit en mesure de prendre une part plus

active pour la récolte et la distribution des graines.

Il suggère que les voyages des coordonnateurs soient facilités matériellement par les Instituts représentés au Comité.

8. Election du Bureau

Le Comité a reconduit à l'unanimité M. De Philippis dans sa charge de Président. Il a élu ensuite M. P. Bouvarel au poste de Vice-président. Il a été demandé à M. E. Giordano de continuer à assurer le secrétariat technique.

9. Date et lieu de la prochaine session

Le représentant de la Turquie a transmis l'invitation officielle de son Gouvernement pour la Quatrième session qui est reçue avec reconnaissance par le Comité.

Le Comité demande au Directeur Général de la FAO de bien vouloir en fixer la date, après consultation avec son Président.

COMITE DE LA COORDINATION DE LA
RECHERCHE FORESTIERE MEDITERRANEENNE

FO: SCM-68/Rep.
Annexe 4-a

Troisième session

LISTE DES PARTICIPANTS

Bureau

Président	: A. De Philippis (Italie)
Vice-Président	: P. Bouvarel (France)
Secrétaire technique	: E. Giordano (Italie]
Rapporteur	: J.P. Lacaze (France)
Secrétaire	: O. Fugalli (FAO)

M. R.G. Fontaine, Chef de la Sous-division de l'aménagement forestier, représentait le Directeur de la Division des forêts et des industries forestières de la FAO.

A) Nations membres

ESPAGNE

Délégué : - V. Garcia Perez, Director
Instituto Investigaciones Forestales
Carretera La Coruña, km.7
Madrid

FRANCE

Délégué : - P. Bouvarel, Directeur de recherches
Centre national de recherches forestières
14, rue Girardet
Nancy

Suppléant :- J.F. Lacaze, Maître de recherches
Centre National de recherches forestières
14, rue Girardet
Nancy

GRECE

Délégué :- A. Katsanos
Directeur de l'Institut de recherches forestières
Rue Alumanos
Athènes (615)

Suppléant :- P. Margaropoulos
Directeur de la Division du développement forestier et des recherches
Direction Générale des Forêts
9, Kratinou
Athènes (112)

Adjoint :- Karamitros, Ingénieur des forêts
Institut de recherches forestières
Rue Alumanos
Athènes(615)

ISRAEL

Délégué :- D.M. Heth
Senior Forest Research Officer
Forest Research Station
Ilanet Dear Na Lev Hasharon

ITALIE

Délégué :- A. De Philippis,
Professeur de sylviculture
Centre d'expérimentation agricole et forestière
C.P. 9079
Rome

Suppléant :- E. Allegri, Directeur p.i.
Institut expérimental de sylviculture
Via delle Cascine, 1
Florence

Experts :- E. Avanzo, Chargé de recherches
Centre d'expérimentation agricole et forestière
C.P. 9079
Rome

- M. Ciuffi, Inspecteur des Forêts
Assessorato Agricoltura e Foreste - Regione Sarda
09100 Cagliari
- G. Gemignani, Chargé de recherches
Centre d'expérimentation agricole et forestière
C.P. 9079
Rome
- E. Giordano, Professeur
Centre d'expérimentation agricole et forestière.
C.P. 9079
Rome
- G. Giulimondi, Chargé de recherches
Centre d'expérimentation agricole et forestière
C.P. 9079
Rome
- R. Morandini, Professeur
Institut expérimental de sylviculture
Via dalle Cascine, 1
Florence
- M. Prevosto, Economiste
Institut d'expérimentation pour la populiculture
Casale Monferrato
- S. Vannelli, Inspecteur des Forêts
Ispettorato Distrettuale Foreste
Tempio Pausania (Sassari)

PORTUGAL

Délégué : - M. Pinheiro Ferreirinha, Ingénieur forestier
Direction générale des eaux et forêts
Avenida João Crisostomo, 26
Lisbonne

TUNISIE

Délégué : - M. Hamza, Ingénieur en chef des forêts
Directeur de l'I.N.R.F.
B.P. 2
Ariana, Tunis

TURQUIE

Délégué : - M.A. Semizoglu
Director of the Poplar Institute
P.K. 44
Izmit

Suppléant : - R. Aydemir
Forest Research Institute
P.K. 24
Bahçievler/Ankara

B) Organisations internationales

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LES ANIMAUX ET LES PLANTES NUISIBLES :

- P.A. Grison, INRA, Lutte biologique
78 - La Minière (par Versailles)
France

COMITE DE LA COORDINATION DE
LA RECHERCHE FORESTIERE MEDITERRANEENNE

FO:SCM-68/Rep.
Annexe 4-b

Troisième session

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport sur les travaux effectués depuis la dernière session du Comité
3. Rapports intérimaires des coordonnateurs de projets en cours d'exécution
4. Activités PNUD/FAO intéressant le programme de travail du Comité
5. Difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de projets du Comité : suggestions touchant les remèdes possibles
6. Examen du programme de travail et de la liste des projets du Comité
7. Questions diverses
8. Election du Bureau
9. Date et lieu de la prochaine session

Troisième session

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Symbole du document</u>	<u>Titre du document</u>
- FO:SCM/FR/65-1	: - Ordre du jour provisoire
- 2	: - Rapport sur l'activité du Comité de la recherche forestière méditerranéenne, par E. Giordano, Secrétaire technique du Comité
- 3-A	: - Projet No. 2 - Contribution par P. Ziani
- 4	: - Projet No. 3 - Compte-rendu opérationnel, par R. Karschon; Coordonnateur
- 5	: - Projet No. 4 - Compte-rendu opérationnel, par R. Morandini, Coordonnateur
- 5-A	: - Projet No.. 4 - Contribution par A. Franclet
- 6	: - Projet No.5 - Compte-rendu opérationnel, par G. Giulimondi, Coordonnateur
- 7	: - Projet No.5 bis - Compte-rendu opérationnel, par M.A.Semizoglu, Coordonnateur
- 7-A	: - Projet No.5bis - Contribution par M.A.Semizoglu
- 8	: - Projet No. 6 - Compte-rendu opérationnel, par J.P. Lacaze, Coordonnateur
- 8-A	: - Projet No. 6 - Contribution par G. Gemignani
- 8-B	: - Projet No. 6 - Contribution par R. Karschon
- 8-C	: - Projet No. 6 - Contribution par C. Panetsos
- 8-D	: - Projet No.6 - Contribution par A. Franclet
- 9	: - Projet No. 7 - Compte-rendu opérationnel, par A. Franclet, Coordonnateur
- 10	: - Projet No. 8 - Compte-rendu opérationnel, par E. Giordano, Coordonnateur
- 10-A	: - Projet No. 8 - Contribution par A. Franclet
- 11-A	: - Projet No. 9 - Contribution de la Tunisie

Troisième session

PRODUCTION DE GRAINES D'EUCALYPTUS DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

Situation au

PAYS :

Espèce

- E.
camaldulensis.....
- E. tereticornis.....
- E. rudis.....
- E. globulus.....
- E. maidenii.....
- E. saligna.....
- E.
grandis.....
- E.
gomphycephala.....
- E. occidentalis.....
- E. astringens.....
- E. viminalis.....
- E. sideroxylon.....
- E.
leucoxylon.....
- E. dalrympleana.....
- E. oleosa.....
- E. salmonophloia.....
- E. brockwayi.....
- E. torquata.....
- E. microtheca.....
- E.
striatocalyx.....

Indiquer les espèces oubliées :

PRIERE D'INDIQUER POUR CHAQUE ESPECE LE DEFICIT OU L'EXCEDENT DE GRAINES EN Kgs.